REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie



MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE (MEHV)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DES RETENUES COLLINAIRES AGRO-PASTORALES ET PISCICOLES AU TOGO (CTG 1238 - PARC)

AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT INTERNATIONAL N° 005../24/MEHV/SG/PRMP

POUR LA SÉLECTION DES BUREAUX D'ETUDES INTERNATIONAUX EN VUE DES ÉTUDES TECHNIQUES DETAILLÉES (APS, APD), ÉLABORATION DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES (DAO) ET CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RETENUES COLLINAIRES AGRO-PASTORALES ET PISCICOLES AU TOGO

Financement







Mars 2024

CTG 1238 - PARC

Appel à Manifestations d'Intérêt International (AMII)

POUR LA SÉLECTION DES BUREAUX D'ETUDES INTERNATIONAUX EN VUE DES ÉTUDES TECHNIQUES DETAILLÉES (APS, APD), ÉLABORATION DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES (DAO) ET CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RETENUES COLLINAIRES AGRO-PASTORALES ET PISCICOLES AU TOGO

> AMII N°QC6../23/MEHV/SG/PRMP (Référence: CTG 1238 - PARC - Agence Française de Développement)

1. Le Gouvernement de la République Togolaise, représenté par le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) a sollicité auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Financière Allemande (KfW) et l'Union Européenne (UE) des accords de financement du Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Retenues Collinaires agropastorales au Togo (PARC), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de services de Consultants en vue des « études techniques détaillées (APS; APD), élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et contrôle et supervision des travaux pour la réhabilitation des retenues collinaires agro-pastorales et piscicoles dans la région des Savanes et de la Kara ». Les prestations sur l'ensemble des sites des régions des Savanes et de la Kara se feront en deux (2) missions distinctes et similaires (une (1) dans la région des Savanes et une (1) dans la région de la Kara). L'AFD agissant en tant que Chef de file des Bailleurs.

2. Objet et étendue des services

Le PARC vise à l'amélioration des conditions de vie et à la sécurité alimentaire des populations vulnérables des régions septentrionales du Togo (Savanes et Kara) tout en préservant durablement leur environnement et en renforçant leur résilience face aux impacts du Changement Climatique via :

- Des investissements visant à améliorer la capacité productive des terres : réhabilitation des retenues collinaires et création - extension d'aménagements agro-pastoraux et piscicoles,
- Des mesures d'accompagnement pour une gestion durable des aménagements agro-pastoraux et piscicoles;
- L'amélioration des services d'appui à l'agriculture irrigué incluant notamment du conseil agricole technico-économique aux producteurs du conseil de gestion aux coopératives et un appui à la commercialisation des productions ;
- Le renforcement des capacités des acteurs intervenants (ministères techniques, agences publiques intervenant dans le secteur agricole)

Pour atteindre les objectifs ainsi définis, la logique d'intervention du programme est basée sur quatre (04) composantes opérationnelles :

- Composante 1 : Réhabilitation / aménagement durable, participatif et inclusif d'une soixantaine (environ 250 hectares, soit 3 à 5ha par site) de retenues collinaires et des périmètres hydroagricoles associés
- Composante 2 : Appui à la mise en valeur et à la hausse durable de la productivité des exploitations agricoles, agropastorales, forestières et/ou piscicoles et en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes
 - O Sous-composante 2.1 : facilitation de l'accès des femmes et des jeunes non propriétaires aux parcelles irriguées.
 - O Sous-composante 2.2 : Mise en place des comités de Gestion & de Maintenance des retenues
 - O Sous-composante 2.3 : Appui à l'adoption de technologies améliorées et pratiques agricoles

- Composante 3 : Augmentation et recherche de diversification des revenus des populations rurales et, en particulier, ceux des femmes et des jeunes
 - Sous-composante 3.1 : Caractérisation des filières à haute valeur ajoutée et orientation des exploitants agricoles
 - o Sous-composante 3.2 : Amélioration du stockage et la commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole, agropastorale, forestière et/ou piscicole
- Composante 4: Renforcement de l'autonomisation des femmes
 - o Sous-composante 4.1 : Appui aux femmes en services énergétiques de qualité
 - O Sous-composante 4.2 : Renforcement des capacités des femmes et des jeunes concernés par la réhabilitation

La Maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) à travers l'Unité de Gestion de Projet mixte (UGP) avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR) qui aura un rôle essentiel à jouer dans la mise en valeur agricole des aménagements agro-pastoraux et piscicoles, notamment au travers de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui lui sont rattachés.

La mise en œuvre et l'exécution financière du projet seront effectuées sous la supervision de l'Agence Française de Développement (AFD) agissant en tant que Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers du projet.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation de ces retenues collinaires et des aménagements hydroagricoles-pastoraux et piscicoles associés, l'UGP bénéficiera de deux (2) bureaux d'études internationaux (BEI) chargés des études techniques détaillées et la surveillance et contrôle des travaux.

Ce présent appel à manifestation d'intérêt international concerne le recrutement de ces deux (2) BEI:

- (i) Lot 1 : Mission 1 : Recrutement de l'Ingénieur Conseil dans la région des savanes
- (ii) Lot 2 : Mission 2 : Recrutement de l'Ingénieur Conseil dans la région de la Kara
- 3. Les Services des bureaux d'étude demandés concernent la composante n°01 et sont identiques à la fois pour les missions n°01 et n°02. Elles consistent à mener des études techniques détaillées APS, APD, élaboration des DAO des marchés de travaux de réhabilitation des retenues collinaires d'aménagements agro-pastoraux et piscicoles, d'abreuvoirs, des périmètres irrigués maraîchers féminins et des ouvrages connexes associés dans une première phase l'appui à la passation de marché et la supervision et le contrôle des travaux dans une deuxième phase.

Les études techniques détaillées permettront de produire l'allotissement des travaux, un Chronogramme prévisionnel des travaux et DAO permettant le recrutement des entreprises de travaux.

Les prestations sur l'ensemble des sites des régions des Savanes et de la Kara se feront pour chaque mission n°01 et n°02 en mission unique.

☐ Mission d'études techniques détaillées.

Le BEI, sur la base du rapport des études de faisabilité, des études socio-foncières et sous le contrôle de l'Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage logé au sein de l'UGP, aura pour tâche de :

- Conduire un diagnostic socio-économique, identifier les freins à la mise en place des aménagements agricoles pour la restauration de la qualité de l'eau et les leviers sur lesquels il sera possible d'intervenir en lien avec les différents acteurs.
 Ce diagnostic a pour but d'enrichir les autres études, en particulier l'étude des pressions.
- Etablir un avant-projet sommaire (APS) des ouvrages hydrauliques (retenues collinaires, périmètres irrigués villageois, étangs piscicoles, abreuvoirs, périmètres irrigués maraîchers

- féminins et ouvrages connexes) pour le programme de travaux et pour chacune des éventuelles variantes techniques préconisées et proposer un allotissement des travaux ;
- Hiérarchiser et proposer les meilleures solutions techniques possibles dans la limite des fonds disponibles,
- Présenter une analyse multicritère des variantes conduisant à la prise de décision du Maître d'Ouvrage sur le choix des variantes;
- Etablir un avant-projet détaillé (APD) pour chacune des variantes retenues ;
- Préparer les Dossiers d'Appels d'Offres provisoires en intégrant les spécifications techniques et environnementales selon les Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale issues des EIES, y compris PGES, à compléter par l'Entreprise de travaux (DAO - FIDIC rouge) en fonction, de l'allotissement des travaux et services retenus.
- ☐ Mission de contrôle et surveillance des travaux (y compris suivi et mise en œuvre du PGES associés aux travaux°. Le contrôle et surveillance des travaux sera calée sur la durée des travaux.

Pour le contrôle et surveillance des travaux, le BEI aura en charge :

- Visa des études d'exécution et des documents d'organisation;
- · Contrôle à pied d'œuvre ;
- Suivi administratif et comptable ;
- Contrôle de la tenue à jour du Journal de Chantier de l'Entreprise ;
- Direction des réunions hebdomadaires et production des comptes rendus ;
- Rédaction des rapports mensuels et trimestriels :
- Assistance aux opérations de mise en route, de réception, et de levées des réserves ;
- Assistance à la gestion des contrats.
- 4. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.
- 5. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. Un Candidat peut soumettre une offre pour les deux missions.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- Une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

NB: Les soumissionnaires doivent candidater impérativement pour les deux lots 02 missions. Tout soumissionnaire qui ne respectera pas cette clause verra son offre rejetée.

6. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services (la qualification générale et le nombre de personnel professionnel permanent, la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues). L'expertise demandée est précisée dans la Grille d'Evaluation des Manifestations d'Intérêt.

Le Maître d'Ouvrage examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

Pour les candidats nationaux

- a. Carte d'identification fiscale ou toute autre pièce équivalente en cours de validité;
- b. Quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- c. Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation délivrée par l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) ;
- d. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois à la date de remise des manifestations d'intérêts ;
- e. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier :
- f. Original du quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- g. Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de (03) mois.

<u>NB</u>: A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation et de l'attestation de régularité fiscale qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

Pour les candidats étrangers

- h. Statuts de la société;
- i. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois à la date de remise des manifestations d'intérêt.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cent (100) pages y compris les annexes.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

- 7. Le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum par lot, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. L'Ingénieur Conseil sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût-SFQTC- (Sélection qualité coût).
- 8. Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse suivante : Siège du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) : Immeuble des 4 ministères Secrétariat de la PRMP B.P.: 01B.P. 119 LOME Tél. (228) 22 43 60 73 Fax (228) 22 20 81 12 et aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : matinée, de 07 heures 00 à 12 heures 00 ; après-midi, de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes (heure locale). Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse et aux heures mentionnées ci-dessus.
- 9. Les manifestations d'intérêt et les informations produites en un (01) original et quatre (04) copies, rédigées en français, doivent être déposées sous plis fermés au plus tard le Jeudi 30 avril 2024 à 09 heures 30 T.U au Secrétariat de la PRMP du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) dont l'adresse est indiquée ci-dessus. Seule la version physique est acceptable pour le dépôt des manifestations d'intérêt.
- 10. Les manifestations d'intérêt doivent porter expressément la mention « MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES SERVICES DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DES ÉTUDES

TECHNIQUES DETAILLÉES (APS, APD), ÉLABORATION DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES (DAO) ET CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RETENUES COLLINAIRES AGRO-PASTORALES ET PISCICOLES DANS LA RÉGION DES SAVANES ET DE LA KARA ». « A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

11. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le même jour du 30 avril 2024. à 10 heures 00 TU dans la Salle de Réunion du MEHV à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Fait à Lomé, le 2 5 MARS 2024

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise

Général Damehame XARK